



16ème législature

Question N° : 18267	De Mme Virginie Duby-Muller (Les Républicains - Haute-Savoie)	Question écrite
Ministère interrogé > Culture		Ministère attributaire > Culture
Rubrique > culture	Tête d'analyse >Protection de la profession des comédiens et comédiennes de doublage	Analyse > Protection de la profession des comédiens et comédiennes de doublage.
Question publiée au JO le : 04/06/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Virginie Duby-Muller appelle l'attention de Mme la ministre de la culture sur la protection de la profession des comédiens et comédiennes de doublage. La révolution numérique qui se déroule avec le développement d'outils fondés sur l'intelligence artificielle générative devrait bouleverser notre quotidien dans les années à venir. Si cela doit engendrer des effets positifs, cela fait peser un risque sur l'emploi dans certains secteurs d'activité, c'est notamment le cas dans le secteur de la création artistique. Un collectif français de comédiens et de comédiennes de doublage dénonce cette situation. Outre les risques pour les emplois concernant un secteur qui fait travailler environ 15 000 personnes, ces outils ne peuvent pas retranscrire les émotions de la voix humaine. Il y a aussi un risque pour protéger le travail des comédiens et comédiennes : l'IA générative se nourrit de contenus déjà existant sans demander nécessairement l'autorisation à l'auteur pour utiliser ce contenu. Ainsi, elle souhaite savoir si le Gouvernement envisage de réglementer l'usage de l'IA générative dans le monde de l'art, en l'occurrence dans l'audiovisuel et le cinéma, afin d'assurer la préservation de ce patrimoine culturel français.